



DÉPARTEMENT DE L'AUBE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION

29 mai 2026

DATE D’AFFICHAGE

29 mai 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	33
PRÉSENTS	27
VOTANTS	32

La séance ouverte à 17 h 30 est présidée par
Monsieur Olivier GIRARDIN, Maire.

Conseil Municipal

Séance du 05 juin 2026

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Olivier GIRARDIN, Mme Djamila HADDAD, M. Michaël THOMAS, Mme Véronique BOURGEOIS – SCHEFFMANN, M. Jean - Paul BRAUN, Mme Ulku YANIK, M. Bernard CHAMPAGNE, Mme Aicha HIMEUR, M. David PARISON, M. Moumouni Josselyn HOUNMENOU, Mme Sandrine DA CUNHA, M. Dany GESNOT, Mme Sophal DUONG, M. Julien MAUVIGNANT, Mme Marie - Claude DEFONTAINE, M. Heidj – Abdelkader OULD-SMAA, Mme Nadège NACRIER, Madame Estelle LUJAN, M. Avci MURAT, Mme Corinne PREDIERI, M. Claude LEGAUX, Mme Marie BENKASSA, M. Philippe COUDROT, Mme Martine NORBERTI, M. Soufiane SEBBARI, Mme Laure SERFASSE, Mme Marie-Noëlle RANCUREL.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Cécile PAUWELS (donne pouvoir à M.GIRARDIN), M. Abdelkhalak EL HARCHAOUI (donne pouvoir à Monsieur M.Heidj-Abdelkader OULD-SMAA), Mme Léa REGNAULT (donne pouvoir à Mme Sandrine DA CUNHA), M. Xavier LIEHN (donne pouvoir à Mme Sophal DUONG), M. Ghislain GIMBERT (donne pouvoir à madame Laure SERFASSE), M. Belkader CHABY.

M. MAUVIGNANT a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

DÉLIBÉRATION N°37/2026 RAPPORTÉE PAR : M. P.COUDROT
SN / GG

**DÉSIGNATION D’UN REPRÉSENTANT AU SEIN
DE LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D’INTÉRÊT COLLECTIF
LES PASSEURS DE TEXTES**

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'INTÉRÊT COLLECTIF LES PASSEURS DE TEXTES

Lors de sa séance du 13 décembre 2022, le Conseil municipal a approuvé la souscription de la Ville à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) « Les Passeurs de Textes » à hauteur de 80 parts sociales soit 2 000 €.

Cette SCIC a été créée à la suite de l'annonce de la fermeture de la librairie Auboise « Les Passeurs de Textes », située 5 rue Emile Zola à Troyes.

Afin d'éviter cette fermeture, un collectif s'est constitué en décembre 2021 afin d'envisager la poursuite de l'activité de cette librairie sous forme d'un fonctionnement de type coopératif.

Ce collectif a un double objectif :

- ✓ reprendre la librairie en assurant son fonctionnement sous forme de coopérative afin de permettre aux salariés, bénévoles, clients et collectivités de participer au pilotage et au fonctionnement de l'activité.
- ✓ procéder à la vente de livres pour :
 - participer à la diffusion de la culture au plus grand nombre en diversifiant les offres de lecture et les modalités d'accès (réseau, librairie hors murs...),
 - développer l'attractivité et le lien social du centre-ville,
 - maintenir et créer de l'emploi,
 - faciliter les passerelles entre les différents publics, le centre-ville et la périphérie, les libraires et les clients, les genres littéraires et les autres modes d'expression artistiques,
 - inscrire la librairie dans la culture locale en favorisant des temps de rencontre et d'échange autour des livres en partenariat avec des structures départementales culturelles et éducatives,
 - réduire l'impact environnemental de l'activité en groupant les livraisons et les déplacements.

Ce collectif prône des valeurs coopératives fondamentales telles que la prééminence de la personne humaine, la démocratie, la solidarité, un sociétariat multiple ayant pour finalité l'intérêt collectif ainsi que l'intégration sociale, économique et culturelle dans un territoire déterminé par l'objet social.

Par conséquent, la SCIC dont l'objet consiste à concilier projet d'utilité sociale et activité économique, semblait toute désignée pour répondre aux objectifs précités.

Ainsi, l'assemblée générale extraordinaire du 22 novembre 2022 a permis l'adoption des statuts de cette société coopérative d'intérêt collectif, sous forme de Société par Actions Simplifiée (SAS).

La librairie est dorénavant administrée par un collectif réunissant ses acteurs et ses utilisateurs, qui la gèrent selon un modèle coopératif. Le choix de ce modèle économique affirme le caractère social et solidaire de la librairie et permet des actions concrètes sur le territoire.

Quatre catégories d'associés sont définies dans les statuts :

- la catégorie des salariés regroupe les personnes physiques liées à la coopérative par un contrat de travail à durée indéterminée,
- la catégorie des membres fondateurs concerne les personnes physiques constituant le collectif à l'origine du projet de création de la SCIC. Les bénévoles particulièrement investis pendant deux ans pourront rejoindre cette catégorie,

- la catégorie des bénévoles et des bénéficiaires représente les personnes physiques ou morales bénéficiant des services de la coopérative à titre gratuit ou onéreux et/ou participant bénévolement à son fonctionnement,

- la catégorie des membres de soutien regroupe les personnes physiques ou morales montrant leur intérêt pour les activités de la collectivité en y apportant leur soutien.

La Ville s'inscrivant dans cette dernière catégorie, le Conseil municipal avait désigné Madame Marie-Françoise LE BORGNE-GODARD comme représentante permanente au sein de la SCIC lors de sa séance du 13 décembre 2022.

En raison du renouvellement du Conseil municipal suite aux élections municipales de mars 2026, et conformément aux statuts de la SCIC, il convient de désigner un nouveau représentant de la Ville.

Après saisine de la commission Administration générale – Budget - Ressources internes du 26 mai 2026.

L'ensemble du Conseil municipal décide à l'unanimité des voix :

- **DE DÉSIGNER** Madame Léa REGNAULT comme représentante de la commune au sein de la société « Les Passeurs de Textes ».
- **D'AUTORISER** monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

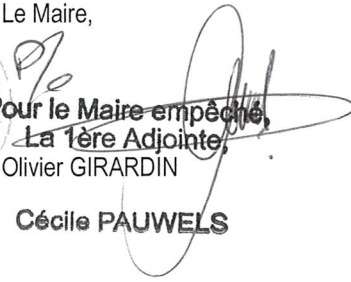
**Les conclusions du rapport mis aux voix
donnent les résultats suivants**

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	32			

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

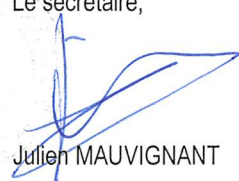
Le Maire,


Pour le Maire empêché,

La 1ère Adjointe,
Olivier GIRARDIN

Cécile PAUWELS

Le secrétaire,


Julien MAUVIGNANT

